

# Bureau montagne et nature Montchavin Les Coches – La Plagne

## Conditions Générales de Vente

MAJ V2-05/22

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes de sorties, organisées par le

**Bureau Montagne et Nature de Montchavin Les Coches – La Plagne**  
**SIRET : 444492599**  
**Chez M. Christian Benard**  
**Montorlin**  
**73210 - LA PLAGNE TARENTOISE**  
**Tel : 06 01 78 06 65**  
**Mail : guidesmontagnes@gmail.com**

Elles déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de sorties proposés par le Vendeur.

### 1. Tarifs

Les tarifs comprennent :

- L'encadrement par un professionnel diplômé d'état (guide de haute montagne, accompagnateur moyenne montagne, Moniteur de VTT.
- Le matériel technique spécifique à l'activité mis à disposition par le guide.
- Les raquettes et bâtons en hivers sauf information contraire précisée au moment de la réservation

### 2. Paiement:

Les paiements des prestations peuvent se faire en espèces, chèque, carte bancaire, chèque vacances.

Les prestations se règlent au moment de la réservation pour les réservations à notre bureau lors de ses périodes d'ouverture ou en ligne sur notre site internet. Pour les réservations par téléphone un lien de paiement sera envoyé par mail. Les réservations pourront éventuellement être réglées seulement au moment de la sortie après accord spécial de la personne enregistrant la réservation.

La sécurisation des paiements par carte bancaire est assurée par nos prestataires de matériel et de vente en ligne.

### 3. Annulation - Modification de programme - Remboursement

Une sortie collective peut être annulée si le nombre de participants est insuffisant : les inscrits seront remboursés mais ne pourront prétendre à aucune indemnité. La météo, les conditions nivologiques, le niveau des participants peuvent entraîner une modification de programme, l'encadrement se réserve le droit de décision sans que cela n'ouvre droit à quelque indemnité que ce soit.

Si l'activité est annulée par le bureau des guides, vous êtes prévenus au plus tard la veille de l'activité et les sommes versées sont totalement remboursées, sans que vous puissiez prétendre à une quelconque indemnité.

Si vous annulez votre inscription, vous devez prévenir le bureau des guides l'avant veille de la sortie avant 19h sinon l'activité est due par le client.

Nous ne saurions être responsables d'une éventuelle évolution défavorable des conditions météorologiques. En cas d'arrêt d'une activité indépendamment de notre volonté (évolution météo, retard due aux remontées mécaniques, abandon de votre part, etc...) aucun remboursement ne pourra être demandé, avant que nous n'ayons épuisé toutes les options pour reprogrammer l'activité. Le cas échéant nous vous proposerons un avoir. En dernier recours nous procéderons au remboursement.

#### **4. Transports**

L'accès au lieu d'activité se fait sous votre responsabilité avec votre véhicule personnel où tout autre moyen de déplacement personnel, ou en covoiturage (en fonction des places disponibles).

Le transport en véhicule appartenant à votre encadrant peut être proposé sur certaines activités. Ce transport, quand il est proposé, l'est à titre gratuit. Le propriétaire du véhicule dispose d'une assurance stipulant dans son contrat le transport dans le cadre d'activité professionnelle de personne à titre gratuit. Cette proposition de transport n'est pas systématique et ne peut faire l'objet de dédommagement pour le client si elle n'est pas proposée.

Covid – Tout transport en groupe – covoiturage où minibus est proposé dans le respect des directives du moment liées à la Covid19.

#### **5. Condition physique**

Un minimum de condition physique est requis pour la participation aux sorties proposées par le bureau des guides. Les participants sont tenus de signaler les problèmes de santé particuliers qui pourrait influencer sur la sécurité du groupe et la pratique de l'activité elle même, avec ou sans traitement médical.

Covid : Les sorties sont adaptées pour respecter les directives nationales du moment liées à chaque activité.

#### **6. Assurances**

ATTENTION : L'assurance professionnelle guide ou accompagnateur ne se substitue pas à une assurance individuelle accident. Assurez-vous que vous êtes couverts par une assurance (responsabilité civile, recherche et sauvetage, rapatriement...). C'est le cas de certaines assurances "habitation/protection de la famille". Vérifiez vos contrats. Notamment les conditions d'exclusions liées à l'altitude.

#### **7. Devoir d'information**

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses

besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois Françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par le Bureau Montagne et Nature de Montchavin Les Coches – La Plagne constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

## **8. Droit à l'image**

Pendant nos activités, nous pouvons être amenés à prendre des photos/vidéos de vos exploits et les partager avec vous afin de vous procurer de précieux souvenirs. Ces prises de vues sont réalisées à titre gratuit, pour vous être agréable et ne sont pas facturées. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou filmé, vous êtes invités à nous le faire savoir. De même, pour illustrer nos activités, il est possible que certaines photos ou vidéos soient postées sur notre site Web où sur nos pages de réseaux sociaux. Il vous est possible à tout moment de nous demander de retirer une publication où vous apparaissez, nous le ferons bien volontiers conformément aux dispositions légales: Courrier type:(source CNIL)